

Conseil économique et social

Distr. générale
12 février 2004
Français
Original: anglais

Commission du développement durable**Douzième session**

14-30 avril 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Documents de synthèse présentés par les grands groupes**Note du Secrétariat******Additif****Document de synthèse portant sur l'eau, l'assainissement
et les établissements humains présenté par les organisations
non gouvernementales****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Points de vue des organisations non gouvernementales sur l'application d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains	4-42	2
III. Organisations non gouvernementales : activités et études de cas consacrées à la mise en oeuvre de projets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et aux établissements humains	43-65	9
IV. Analyse du rôle des gouvernements et d'autres grands groupes concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains	66-81	16
V. Conclusions	82-91	19

* E/CN.17/2004/1.

** Les vues et opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



I. Introduction

1. Les questions qui concernent l'eau, l'assainissement et les établissements humains sont certes complexes et toujours solidaires mais rares sont ceux qui peuvent se targuer d'en avoir une compréhension globale. Une démarche intégrée est donc essentielle et son absence constitue sans doute la principale barrière à une mise en oeuvre efficace.

2. Du fait de l'insuffisance de l'accès à l'eau potable et à un bon assainissement, une crise mondiale menace. Les statistiques parlent d'elles-mêmes et appellent une action immédiate.

3. Il faudra adopter une approche entièrement neuve de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains s'il faut un jour satisfaire les besoins en eau de 8 à 10 milliards de personnes, tout en protégeant les écosystèmes qui alimentent nos économies et permettent la vie sur Terre. Pour résoudre cette crise, il est indispensable d'élaborer des stratégies pour assurer la durabilité des moyens d'existence et des collectivités.

II. Points de vue des organisations non gouvernementales sur l'application d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des établissements humains

Points à considérer, dont obstacles et barrières identifiés

4. L'eau, l'assainissement et les établissements humains suscitent de nombreuses interrogations. Afin d'identifier les causes profondes des carences d'exécution en l'espèce, on doit donner un aperçu de la complexité du problème. On examinera d'abord la faible participation du public.

A. Participation du public

5. De nombreux échecs de la politique en la matière sont dus au manque de participation du public, notamment de groupes structurés tels que les organisations non gouvernementales (ONG). Certains diraient que cette participation est le quatrième pilier du développement durable. Or, sa faiblesse est due non seulement à des échecs de gouvernance, mais aussi à l'insuffisance de la sensibilisation. Le concept de durabilité reste mystérieux aux yeux de la population, qui ne sait pas comment contribuer à sa réalisation. Les systèmes d'éducation sont peut-être défaillants à cet égard. En tout cas, les efforts des gouvernements et des ONG pour sensibiliser les groupes de citoyens sont insuffisants et divergents.

6. Les gouvernements doivent donc soutenir et renforcer les travaux de l'ensemble des ONG en la matière. Cela permettrait de faire mieux participer le public à la promotion du développement durable, surtout à l'échelon local. Au Royaume-Uni, les questions de durabilité figurent désormais dans les programmes scolaires, notamment avec les « Sustainable Design Awards » pour les élèves de 16 à 18 ans et le « Sustainable Technology Education Project » pour ceux de 11 à

16 ans. Il faudrait encourager, reproduire et financer généreusement de tels projets afin d'accroître la sensibilisation.

7. Au niveau intergouvernemental, il sera essentiel de favoriser la participation du public à la gestion des cours d'eau transfrontières pour garantir une meilleure gouvernance et une diminution des conflits entre les nations. Une illustration en est le Protocole de 1995 sur les réseaux hydrographiques partagés, signé par 13 pays appartenant à la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), et qui encourage la sensibilisation et la participation du public ainsi que l'évaluation de l'impact sur l'environnement comme outils de gestion des cours d'eau transfrontières. L'initiative « Shared Rivers », lancée en 1999, s'attache à instaurer dans cette région une distribution équitable des ressources en eau dans le bassin du fleuve Icomati d'abord, puis à terme dans les bassins d'autres fleuves internationaux. L'initiative qui a lancé un programme de recherches à l'échelle du bassin et créé un réseau de scientifiques, espère encourager des recherches qui permettront d'obtenir des données admissibles de manière transparente et politiquement acceptable, et d'élaborer une méthodologie applicable à d'autres bassins plus complexes dans la région. D'autres exemples pourraient être cités pour illustrer la valeur ajoutée considérable que représente la participation du public aux décisions.

B. L'eau

1. L'eau est un droit fondamental

8. L'eau n'est pas considérée comme un droit fondamental, ce qui gêne gravement l'équité dans l'accès à l'eau et dans sa distribution et son utilisation. L'eau étant indispensable à la vie, elle ne doit pas être assimilée à une denrée commerciale dont on manipulerait l'offre et la demande de manière à en augmenter la valeur et que l'on pourrait remplacer par des produits de substitution. L'eau est d'utilité publique et ne doit pas être privatisée. Les nouvelles tendances des normes internationales relatives aux droits de l'homme offrent un cadre viable pour mesurer et améliorer l'action des gouvernements. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a défini des droits, rôles et responsabilités précis à différents niveaux et il fournit un cadre exécutoire pour reconnaître en l'eau un droit fondamental. Le Comité a par exemple établi qu'il incombe désormais aux gouvernements de prendre des mesures précises et quantifiables pour donner corps au droit à l'eau. Il a également énoncé les droits des collectivités et les obligations des gouvernements, et a même identifié les cas qui seraient assimilés à des violations.

9. Le droit à l'eau est inscrit dans de nombreux autres actes, dont la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole de San Salvador et d'autres. Mais ces obligations, comme d'autres en matière de droits de l'homme, ne sont pas suffisamment prises au sérieux par les gouvernements.

2. Souveraineté des États

10. Les gouvernements doivent assumer leur responsabilité première dans la prestation et la réglementation des services liés à l'eau et à l'assainissement. L'obligation de protéger le droit à l'eau englobe celle d'empêcher des tiers, y

compris des entreprises, de faire obstacle à la jouissance de ce droit. Les États doivent donc conserver leur souveraineté sur l'eau en tant que ressource, adopter une législation efficace et établir des cadres de réglementation solides pour que des tiers ne bafouent pas le droit d'égal accès à l'eau, ne polluent pas les ressources en eau et ne les extraient pas inégalement.

3. Incohérences de la gouvernance

11. Une bonne gouvernance suppose une autorité publique ferme, qui assure la distribution juste de l'eau et le traitement équitable des utilisateurs. Il faut veiller à ce que la prestation des services continue de relever de l'autorité publique la plus proche de l'utilisateur. La participation du public aux décisions ainsi qu'à l'examen, au contrôle et à l'évaluation de la qualité des services fournis garantira la transparence. Il convient d'étudier des modes de gestion souples. Mais l'incohérence règne encore, aux niveaux tant de la formulation des politiques que des institutions, ce qui nuit à l'application.

a) Incohérence des politiques

12. Les différents départements des gouvernements manquent toujours de cohérence, en leur sein et entre eux. La coordination est faible ou inexistante entre les divers organismes et intervenants. L'opacité qui règne dans les processus de décisions et de participation aggrave le manque de maîtrise des actions et des décisions à l'échelon des collectivités locales.

Absence de politiques de gestion intégrée des ressources en eau

13. Les politiques et les plans de gestion intégrée des ressources en eau ne reçoivent pas tout l'intérêt qu'ils méritent, ce qui gêne gravement le traitement des questions relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains. Les cours d'eau, les lacs, les zones humides, les forêts et tous les autres écosystèmes d'eau douce ne sont pas que des sources d'approvisionnement; ils abritent aussi une grande variété d'espèces végétales et animales. Ces écosystèmes rendent également de précieux services aux sociétés humaines en limitant les inondations et les sécheresses, en purifiant l'eau et en pérennisant les ressources halieutiques. Ainsi, seule une démarche globale s'appuyant sur ces écosystèmes permettra de traiter ces questions.

Questions transversales, eau, assainissement et établissements humains

14. Le lien direct entre la pauvreté et l'accès à l'eau a souvent été mis en évidence. Des schémas non durables de consommation et de production ont un effet marqué sur ceux qui vivent dans la pauvreté, d'où une dégradation des ressources. La « nationalisation » des engagements internationaux ou l'adaptation nationale des prescriptions des politiques internationales pour garantir le fonctionnement et la durabilité des marchés locaux est un progrès dans le traitement des liens entre engagements internationaux, objectifs nationaux et budgets nationaux.

15. En s'axant sur les objectifs du Millénaire pour le développement, on s'est aussi davantage axé sur un petit nombre de modèles de gestion et de distribution de l'eau, la privatisation devenant par exemple une panacée si la prestation de services par les autorités nationales et locales déçoit, et le besoin de grandes infrastructures recevant une attention renouvelée.

16. Alors que ces démarches ne se sont révélées efficaces pour contribuer ni à l'atténuation de la pauvreté ni à la réalisation du développement durable ou des objectifs du Millénaire pour le développement, l'attention exclusive accordée à ces solutions pour la gestion et la distribution de l'eau ne laisse aucune place à des options auxquelles les gouvernements, les donateurs et les organismes multilatéraux devraient prêter autant d'intérêt. Il importe d'intégrer ces démarches aux plans de gestion de l'eau qui doivent être préparés d'ici à 2005, conformément au Plan de mise en oeuvre de Johannesburg.

17. Or, les ONG et d'autres acteurs locaux, comme les associations et les autorités locales, jouent un rôle primordial dans l'identification et l'élaboration de solutions visant à améliorer la gestion de l'eau et les prestations de services. Ces initiatives sont trop souvent laissées de côté et privées des ressources nécessaires. Les décisions politiques prises au niveau central, qui ne reconnaissent pas leur potentiel et limitent leur portée, leur portent gravement préjudice.

b) Incohérence institutionnelle

18. La cohérence se révèle gêner la mise en oeuvre, aux niveaux tant de la formulation des politiques qu'institutionnel et interinstitutionnel.

19. Au niveau des collectivités, la gouvernance peut être améliorée si on renforce leurs capacités pour collecter des fonds et mobiliser des ressources humaines et financières nationales. Les collectivités connaissent leurs propres besoins et leur potentiel et elles sont bien placées pour obtenir des fonds destinés à mettre en valeur les ressources en eau à leur niveau.

20. Du point de vue financier international, les règles et conditions du Fonds monétaire international (FMI) pour contrôler la dette publique des pays en développement doivent être modifiés dans les cas précis des programmes d'eau, d'assainissement et d'établissements humains. Les contraintes budgétaires pèsent toujours plus lourdement sur les plus démunis. Des directives précises devraient donc être instaurées pour protéger les budgets publics consacrés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement dans les collectivités les plus pauvres. Les factures d'eau payées par les usagers ne devraient pas figurer dans les budgets des États comme des recettes fiscales. Il ne faut y voir que des paiements pour services.

21. Les organismes de financement multilatéraux et les donateurs bilatéraux s'intéressent à nouveau aux grands projets d'infrastructures pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc crucial que les recommandations de la Commission mondiale sur les barrages soient suivies au niveau national, comme c'est le cas au Népal, au Pakistan et en Afrique du Sud. En ce qui concerne la mise en place de processus de participation efficaces et l'identification de solutions durables pour la gestion de l'eau et son approvisionnement, la Commission a formulé les recommandations et lignes directrices suivantes :

a) Veiller à ce que les processus décisionnels concernant les grands projets d'infrastructure prévoient le consentement préalable en connaissance de cause de tous les intervenants, notamment des acteurs locaux;

b) S'assurer que différentes options de gestion figurent dans le processus décisionnel.

La privatisation de l'eau est prioritaire

22. Bien que l'introduction de mécanismes du marché et l'accentuation du rôle du secteur privé puissent en théorie déboucher sur un développement socialement équitable et écologiquement viable, l'introduction d'instruments économiques dans la création de marchés de l'eau requiert des cadres réglementaires et des institutions complexes.

23. Les instruments économiques et les mécanismes du marché sont cependant généralement considérés comme une réponse adéquate aux faiblesses du secteur public. Dès lors, l'intérêt croissant accordé à la participation du secteur privé et à la création de marchés pour les biens et services qui faisaient partie du domaine public découle logiquement des programmes d'ajustement structurels et des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) actuels, qui demandent une diminution du rôle du secteur public.

24. Dans les pays à cadre institutionnel et juridique faible, une telle approche comporte d'énormes risques, et elle est susceptible d'engendrer des inégalités et de nuire encore à l'environnement. Il conviendrait donc de prendre toujours en considération le potentiel des marchés de l'eau et de la participation du secteur privé dans les contextes institutionnels, socioéconomiques et juridiques propres à chaque pays. Ces analyses politiques devraient toujours viser à garantir l'accès à l'eau potable, droit fondamental, ainsi qu'à protéger les fonctions écologiques, économiques et sociales (moyens d'existence) des écosystèmes liés à l'eau.

25. La plupart des plans de privatisation ne permettent pas de traiter les pénuries d'eau endémiques engendrées par la sécheresse, la répartition géographique et sociale inégale de la ressource, la croissance démographique, les déperditions dues à l'agriculture et à l'industrie, et l'absence de normes antipollution qu'aggrave le traitement insuffisant ou inexistant des eaux usées. Ce sont donc bien les gouvernements et leur capacité d'administrer les ressources qu'il faut renforcer en liaison avec la société civile et les collectivités locales.

26. Face à ces problèmes, il faut souvent procéder à des réformes dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance, comme le reconnaît la Déclaration ministérielle de La Haye sur la sécurité de l'approvisionnement en eau. En réalité, le marché mondial actuel pour les technologies et les services liés à l'approvisionnement en eau est vaste, peu diversifié et inéquitable. Cette industrie de 400 milliards de dollars est contrôlée par une poignée de grosses multinationales qui bénéficient de subventions sous forme de crédits à l'exportation accordés par leurs gouvernements, et qui partagent les retombées des prêts au développement accordés aux pays avec lesquels elles acceptent de traiter.

C. Établissements humains

27. On entend par « établissements humains durables » les établissements où les besoins de chacun sont satisfaits grâce à une gestion des ressources et des déchets soucieuse de ne pas faire peser les coûts sur d'autres localités ou sur les générations futures. Il est primordial que chacun jouisse du droit fondamental au logement.

28. En dépit des activités menées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, de nombreux problèmes persistent et les

inégalités s'aggravent. Il faut sans tarder adopter de nouvelles stratégies et diffuser et étendre celles qui ont déjà fait leurs preuves.

29. Face aux problèmes des établissements humains, la communauté internationale doit se garder d'adopter des stratégies générales. Les politiques et les mesures d'appui (notamment financier) devraient être axées sur l'action amorcée localement et voir comment les collectivités et les quartiers peuvent s'assumer. Un grand nombre de questions très diverses doivent être examinées dans ce cadre élémentaire.

Justice

30. Dans les villes, il y a entre les quartiers de grandes inégalités, trop souvent masquées et ignorées par les indicateurs municipaux. Les quartiers pauvres sont souvent les plus mal aménagés, ont les pires environnements et un développement économique insuffisant. Cette inégalité contribue grandement à l'exclusion et à la montée de l'insécurité dans les villes. Certes, les programmes de rénovation urbaine jouent un rôle absolument essentiel pour satisfaire les besoins des victimes de l'injustice environnementale et sociale, mais ils recensent rarement les pressions environnementales au niveau des quartiers et ne sont pas toujours participatifs. Les établissements humains à faibles revenus sont souvent eux-mêmes hétérogènes, certains groupes y étant exclus. D'autres groupes tels que les personnes âgées, les handicapés ou les minorités ethniques peuvent aussi être exclus des processus locaux de décision, ainsi que des structures du pouvoir.

Pauvreté

31. La plupart des gouvernements fixent le seuil de pauvreté fondé sur les revenus à un niveau trop bas pour les populations urbaines car ils ne tiennent guère ou pas compte des besoins autres qu'alimentaires. Ils sous-estiment donc le nombre de pauvres (et leur pauvreté) là où ces besoins sont particulièrement onéreux, c'est-à-dire dans la plupart des villes où beaucoup des groupes pauvres, voire la plupart, paient cher pour le logement, l'eau (achetée dans le commerce, faute de services publics), la scolarisation des enfants, les soins de santé, le transport (pour aller travailler et pour accéder aux services) et les carburants. Dans de nombreux pays, on fixe un même seuil de pauvreté d'après les revenus pour ruraux et citadins, bien que les coûts soient souvent plus élevés en zone urbaine ou dans certains quartiers. Fixer de plus en plus souvent le seuil de pauvreté à 1 dollar des États-Unis par jour contribue également à sous-estimer grandement l'ampleur de la pauvreté urbaine, la plupart des ménages urbains ne pouvant pas subvenir à leurs besoins essentiels avec un revenu de 1 dollar par jour; plus l'économie est monétisée et la ville chère, plus le seuil de 1 dollar par jour sous-estime la pauvreté urbaine.

32. En outre, de nombreux aspects de la pauvreté urbaine et rurale ne sont pas directement liés aux niveaux de revenu (par exemple, les droits civils et politiques et d'autres droits démocratiques ou encore la légalité) ou ne le sont que partiellement (par exemple la mauvaise qualité des logements et l'insuffisance des services des eaux, d'assainissement, d'égout et de santé sont souvent autant dus à la carence des pouvoirs publics qu'à l'incapacité des ménages pauvres pour les payer).

Environnement bâti, notamment le logement

33. Les établissements humains sont constitués de bâtiments, d'infrastructures et d'espaces ouverts. En matière de construction de bâtiments, le choix du site, de la

méthode et des matériaux, la motivation, et l'identité des propriétaires sont autant d'éléments à prendre en considération si on veut créer un établissement humain durable. Dans de nombreux pays en développement, les règlements relatifs aux normes de construction ont été établis sous l'ère coloniale et souvent copiés sur ceux de la puissance coloniale. Or la plupart n'autorisent pas l'utilisation de matériaux de construction abordables et adaptés, souvent plus durables. Au Kenya, par exemple, la réforme des règlements a bien contribué à permettre aux pauvres des deux sexes de construire et d'occuper des logements en règle.

34. De nombreuses villes expérimentent : la construction écologique; de nouveaux logements sociaux visant à prévenir la précarité et la dégradation du cadre de vie dont pâtissent les quartiers pauvres du monde entier; la décentralisation des quartiers d'affaires et des centres commerciaux; et la construction des axes de transport pour encourager l'usage des transports en commun. En ce qui concerne l'environnement déjà bâti, de nombreux pays riches ont mis en place des programmes destinés à réduire la consommation d'énergie des bâtiments et à améliorer la qualité de la vie dans les quartiers. Il faut poursuivre et étendre ces programmes.

35. Sur le plan international, les gouvernements se sont fixé pour objectif du Millénaire pour le développement d'améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020. Cet objectif est en fait modeste car 800 à 900 millions de personnes vivent en taudis et, d'ici à 2020, si rien n'est fait, elles seront 120 millions de plus, soit plus que l'objectif visé. Il faut progresser encore par la distribution des terres et la propriété foncière, par de nouveaux programmes de construction et en veillant davantage à étendre et améliorer l'infrastructures de base pour l'eau, l'assainissement et les égouts. De nombreuses initiatives visant à améliorer la vie dans les taudis sont entreprises par des organisations d'habitants de taudis. De nombreux gouvernements répondent à ces besoins, mais beaucoup reste à faire, surtout en microfinance.

36. La privatisation du logement, surtout dans les pays riches, diminue les chances des pauvres d'accéder à ce logement. Dans certains États nouvellement indépendants, la privatisation généralisée a mis plus de 90 % des logements sur le marché privé. Cela va de pair avec l'essor des résidences collectives fermées et la montée de la ségrégation spatiale et sociale.

37. Les associations locales contribuent grandement à faire évoluer la situation. Bien que peu soutenues, elles ont maintes fois fait leurs preuves (voir les exemples ci-après) mais, comme les ONG locales, elles sont trop souvent exclues des activités de planification, de construction et de contrôle financier de logements et d'infrastructures.

Transport

38. La passion des hommes pour les modes de transport individuels et motorisés (surtout l'automobile et le scooter) continue de contribuer à la détérioration du milieu urbain et aux pertes économiques dues aux embouteillages, ce qu'aggrave la réduction constante des aides publiques aux systèmes de transport en commun. Sauf politique nationale cohérente de réduction de l'utilisation des automobiles, cette tendance se confirmera sans doute. Il faudrait accorder la priorité aux transports en commun de qualité, aux modes de transport non motorisés (notamment la marche et

la bicyclette, qui sont bonnes pour la santé et renforcent la sécurité, les rues étant davantage peuplées) et aux systèmes de communication de qualité.

Développement économique

39. En ces temps de mondialisation, les collectivités locales sont dans une situation de plus en plus incertaine, en raison de la réinstallation des centres de production ou de la fermeture de filiales de sociétés étrangères. Les industries locales de nombreuses municipalités dépendent de plus en plus de lointaines multinationales, quand elles ne leur appartiennent pas complètement. Ceci renforce l'insécurité économique et réduit le réinvestissement des bénéfices dans l'économie locale. La gestion de grandes entreprises n'est plus du tout attachée aux collectivités. La menace de réinstallation empêche les collectivités de bien coopérer et sur un pied d'égalité avec les entreprises locales pour améliorer l'environnement autour des sites industriels. Le manque de fiabilité des entreprises gêne beaucoup le développement de collectivités sans exclus.

40. La production et la consommation locales, avec la participation des petites et moyennes entreprises, peuvent, au niveau local, contribuer nettement au renforcement de l'économie et à l'amélioration de l'environnement, notamment par la réduction sensible des frais de transport. Mais les règles nationales et internationales régissant le commerce et l'investissement limitent la marge de manoeuvre des autorités nationales et locales pour stimuler les programmes de production et de consommation locales.

Aménagement urbain

41. Dans beaucoup de villes du monde, le paysage urbain est fait de quartiers d'affaires concentrés, de zones industrielles, de quartiers résidentiels (à densité faible ou élevée), certains insalubres ou tentaculaires. Alors que l'urbanisation gagne, il faut diffuser largement les enseignements tirés des bonnes pratiques d'aménagement urbain. Un aménagement urbain réussi, avec une réelle participation des citoyens, peut contribuer fortement à atténuer les injustices sociales et environnementales qui règnent actuellement dans les établissements humains.

42. La croissance tentaculaire des villes met à rude épreuve l'environnement urbain, en raison de l'augmentation de la pollution et des coûts liés au transport (et des problèmes connexes liés au fait qu'il y a plus de gens en voiture que dans les rues, ce qui favorisent l'insécurité) et aggrave les conséquences pour les terres environnantes. De plus, l'attention étant axée sur la rénovation des centres, les besoins des banlieues ont été négligés, et il est à craindre qu'au cours des prochaines décennies on y soit confronté à des problèmes de plus en plus graves.

III. Organisations non gouvernementales : activités et études de cas consacrées à la mise en oeuvre de projets relatifs à l'eau et à l'assainissement, et aux établissements humains

43. Les activités des ONG dans le domaine des projets de développement durable sont nombreuses et variées. Certaines visent directement à améliorer les conditions de vie dans certains quartiers, notamment pour faciliter l'accès aux services locaux des eaux et de l'assainissement; d'autres se concentrent sur le milieu naturel

environnant ou sur l'instauration et l'amélioration des mécanismes de participation; d'autres encore s'emploient, par la recherche et le plaidoyer, à créer des conditions socioéconomiques satisfaisantes. Les études de cas ci-après constituent un ensemble de données fondées non sur des recherches théoriques mais sur l'expérience pratique et illustrent les problèmes concrets rencontrés et surmontés.

44. Un document comme celui-ci peut difficilement rendre compte de la quantité phénoménale d'activités menées à tous ces niveaux par les dizaines de millions d'associations locales et d'ONG de par le monde. Ainsi, en Amérique latine, depuis la fin des années 60, ce sont essentiellement les ONG locales qui ont mis au point des modèles plus participatifs de collaboration avec les populations à faible revenu dans les immeubles collectifs et les colonies de squatters, tout en participant également à la lutte pour le retour à la démocratie et pour la responsabilisation des autorités locales. En Asie et en Afrique, les ONG travaillant avec les associations locales ont joué un rôle de premier plan dans la lutte contre les évictions massives souhaitées par les autorités nationales, provinciales et locales, ainsi que dans la promotion de modèles plus efficaces d'assainissement des colonies de squatters.

45. Il y a deux types distincts de partenariat pour améliorer l'efficacité des efforts de réduction de la pauvreté et du développement durable. Le premier est avec le secteur privé, en particulier pour l'infrastructure urbaine (notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement) et, parfois, pour le financement de la construction de logements. Le second est établi avec les populations urbaines pauvres, notamment par le biais de leurs associations locales et des ONG locales. Pour ce qui est d'étendre et d'améliorer l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la privation a déçu; elle n'est pas parvenue à inciter les marchés privés à fournir d'importantes sources de financement en faveur de l'investissement (alors que c'était un des arguments de ses partisans); et les sociétés privées se sont beaucoup plus intéressées aux grandes villes ayant une importante classe moyenne qu'aux établissements urbains plus pauvres où vivent pourtant la plupart des mal desservis. En matière de financement de la construction de logements, certains partenariats avec le secteur privé ou avec les secteurs privé et public ont réussi à accroître le nombre de ménages à revenu modeste y ayant accès, mais ces partenariats n'ont pas ou guère atteint les groupes les plus pauvres.

46. Le second type de partenariats a été plus fructueux. Dans au moins 11 pays, il existe désormais des fédérations de citoyens pauvres et de sans logis qui ont mis sur pied leurs propres programmes de réduction de la pauvreté en s'appuyant sur leurs ressources et capacités propres et en négociant avec les autorités locales et nationales pour obtenir de l'aide. Dans la plupart de ces pays, des ONG coopèrent de très près avec ces fédérations. Dans beaucoup d'autres pays, des organisations semblables voient le jour.

A. Études de cas sur l'eau et l'assainissement

1. Récupération des eaux de pluie

47. En Afrique, l'International Rainwater Harvesting Association (IRHA) soutient une structure multipartite visant à ce que les techniques de récupération des eaux de pluie occupent une place de choix dans les programmes de développement durable. Reconnaissant que la majorité des populations africaines souffrent de la pauvreté née de l'insécurité alimentaire et de la pénurie d'eau potable, l'association s'efforce

de populariser la récupération des eaux de pluie, ressource locale facilement accessible, dans les programmes de développement durable en faveur des modes de subsistance viables et dans les stratégies de mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle souligne l'importance des synergies entre les ministères de l'eau, du développement rural, de l'environnement, du logement et du développement économique, ainsi que la nécessité, pour les autorités nationales, de créer des cadres institutionnels prenant en compte à la fois les milieux ruraux, urbains et périurbains pour promouvoir et élaborer des plans d'action quinquennaux pour la récupération des eaux de pluie. Le renforcement des réseaux de récupération des eaux de pluie facilitera la diffusion et le transfert des connaissances, favorisera la création d'une base de données sur les pratiques optimales et renforcera la coopération régionale sur le continent africain. L'association s'efforce aussi d'intégrer les techniques de récupération des eaux de pluie dans les politiques et activités éducatives menées en collaboration avec les établissements d'enseignement, afin de diffuser largement ces connaissances.

48. Au Pakistan, l'utilisation des techniques de récupération des eaux de pluie dans les programmes de gestion de l'eau et de développement local dans les zones arides afin de lutter contre la désertification et la pauvreté est assurée par la Society for Conservation and Protection of the Environment. Cette société travaille actuellement dans trois districts : Malir, Dadu et Tharparkar, dans la province du Sindh. Elle a lancé une campagne de protection des terrains communaux réservés à l'agriculture et au pâturage et a facilité la récupération des eaux de pluie en construisant de petits barrages de contrôle des torrents et de petits bassins de récupération dans les villages, avec l'aide des collectivités locales. De telles activités ont abouti au développement des aquifères et à un meilleur accès à l'eau de boisson et d'abreuvoir. La société intègre désormais la purification de l'eau dans les programmes de développement des collectivités par la technique du filtrage sur sable biologique.

2. Programme intégré en faveur du développement économique des quartiers insalubres (Pakistan)

49. Au Pakistan encore, le Programme intégré en faveur du développement économique des quartiers insalubres d'Anjuman Samaji Behbood (ASB), à Faisalabad, facilite la construction de systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement dans les zones basses de la ville en utilisant les ressources de la collectivité de manière novatrice.

50. À Hassanpura, les recherches d'ONG ont montré que les habitants payaient cher les services des eaux et d'enlèvement des ordures ménagères. En 1995, les dépenses quotidiennes d'Hassanpura s'élevaient à 100 dollars alors que le revenu moyen des ménages était de 2 dollars par jour. Les habitants dépensaient aussi des sommes excessives pour les médicaments, les réparations de logement et les services de base. Au bout de trois ans, grâce à leurs propres efforts et aux travaux d'ASB, les habitants ont pu financer et construire leurs propres systèmes primaire et secondaire d'assainissement et d'adduction d'eau, et organiser l'entretien de l'infrastructure en collaboration avec la municipalité. Grâce à l'action menée par ASB, 5 302 foyers ont désormais accès aux services des eaux et de l'assainissement. Environ 33 kilomètres de canalisation ont été posés et 17,3 millions de roupies, soit 299 000 dollars des États-Unis, ont été gagnés par les habitants des zones à faible revenu. Sans ces travaux, les habitants auraient payé 850 millions de roupies, soit

14 660 000 dollars, en 10 ans pour les médicaments, l'approvisionnement en eau et l'enlèvement des ordures ménagères.

51. Les travaux d'ASB visent essentiellement à inciter les intéressés à harmoniser leurs responsabilités et leurs relations. Sans dépasser ses fonctions propres, l'ONG est allée au-delà de la participation pour rassembler et réconcilier des intéressés désunis pour les amener à collaborer. La collectivité a construit ses propres réseaux secondaires et tertiaires d'assainissement et les a liés aux réseaux primaires de la municipalité. Dans ses relations avec les collectivités, ASB a bien fait savoir qu'elle était un éducateur et non un fournisseur.

3. Hornad River Basin Coalition (Association du bassin de l'Hornad) (Slovaquie)

52. En 2002, dans la région historique du Haut Abov, située à cheval entre la Hongrie et la Slovaquie, l'association SOSNA a lancé l'Hornad River Coalition, qui réunit 14 villages slovaques et 19 villages hongrois. La zone slovaque compte plusieurs grandes sources de pollution, notamment des aciéries et des stations d'incinération des déchets alors qu'ailleurs le bassin est caractérisé par des bras morts et des zones humides bien préservés, des zones vallonnées et boisées et d'importants sites culturels et historiques. On a d'abord fondé une « Association de l'Hornad », accord intersectoriel élaboré avec le concours des groupes intéressés des bassins versants retenus, dont les groupes autonomes locaux, la société de gestion du fleuve, l'organisme de protection de l'environnement, l'industrie locale, les agriculteurs, les écoles, les ONG et les petites entreprises. Ensuite, on a rédigé un « contrat fluvial », signé par tous les participants, qui ont ainsi exprimé leur volonté de mener des activités concrètes pour améliorer la situation écologique, sociale et économique du bassin versant. Ils acceptent aussi la responsabilité de tâches telles que la réduction de la pollution dans certaines limites, en adoptant des techniques propres et en menant des activités concrètes en faveur du bassin. À ce jour, 25 organisations de tous les secteurs ont signé le « contrat fluvial ».

B. Établissements humains : cas concrets

1. Fédérations d'habitants des taudis

53. **Inde** : La Society for Promotion of Area Resource Centres (SPARC), ONG indienne, alliée à Mahila Milan, coopérative d'habitantes des taudis et des trottoirs, et à la Fédération nationale des habitants des taudis oeuvre dans de nombreuses agglomérations indiennes pour des logements, des conditions de vie et des services de base meilleurs et appuie les groupes d'épargne dont l'action touche des centaines de milliers d'habitants à faible revenu. En fonction de ce que les groupes à faible revenu et leurs associations peuvent faire pour eux-mêmes, cette alliance a montré que la pauvreté peut être atténuée par la conjugaison de diverses initiatives : des groupes d'épargne et de crédit locaux gérés par les collectivités, la construction de logements, la mise en place de blocs sanitaires entièrement conçus, construits et entretenus par les collectivités et l'application de programmes de réinstallation par les collectivités elles-mêmes. Avec quelque 700 000 familles actives dans 52 zones urbaines, l'alliance a dirigé la réinstallation de plus de 20 000 familles et la construction, pour des centaines de milliers d'habitants à faible revenu, de toilettes publiques entretenues par les collectivités.

54. **Afrique du Sud** : La Fédération sud-africaine des sans-abri et l'ONG People's Dialogue on Land and Shelter, qui l'appuie, ont aidé des dizaines de milliers de ses membres à acquérir des terrains et à concevoir et construire des logements avec alimentation en eau, assainissement, etc. Les 100 000 familles membres de la Fédération forment plus de 1 500 groupes d'épargne et de crédit autonomes qui aident les familles pauvres à se constituer un patrimoine et qui leur accordent des prêts pour faire face aux imprévus économiques. Fait non moins notable, la Fédération a ainsi prouvé aux autorités nationales et locales que les pauvres des villes étaient capables de concevoir, de bâtir et de gérer leurs logements et leurs quartiers à bien meilleur compte et bien mieux que les « grands ensembles » construits par des entrepreneurs avec les deniers publics. La Fédération sud-africaine a également aidé à la formation de nombreuses autres fédérations de pauvres des villes, dans d'autres pays d'Afrique.

55. **Kenya** : L'ONG kényenne Pamoja Trust et la fédération des pauvres des villes (*Muongano wa Wanvijiji*) opèrent dans de nombreuses installations précaires où se concentre une forte proportion de la population kényenne, à Nairobi et dans plusieurs autres agglomérations. Amener les habitants de ces zones à s'entendre et à former une structure collective représentative revêt une importance particulière au Kenya en raison de l'opposition d'intérêts entre propriétaires et locataires dans ces zones ainsi que des divisions ethniques que les hommes politiques exploitent depuis longtemps. Les organisations de pauvres des villes s'appuient sur des systèmes d'épargne locaux. Le recensement des taudis et la modélisation de l'habitat par la Fédération (où les collectivités mettent au point leur propre modèle de logement) ont aidé à créer le consensus local/la modernisation et le régime foncier, et à donner aux collectivités les moyens de s'en occuper. Cela suscite aussi une masse de collectivités suffisante pour attirer l'attention des autorités municipales et de l'État tout en renforçant les capacités de leurs responsables.

56. De nombreuses autres fédérations urbaines ont connu des réussites. Ainsi, grâce à Solidarité Cambodge et à la Fédération cambodgienne des pauvres des villes, des programmes ont été lancés, tandis qu'au Zimbabwe, des milliers de familles de pauvres des villes ont acquis des terrains pour y construire leurs maisons. En dépit des problèmes politiques du pays, la fédération zimbabwéenne a 45 000 membres.

2. Réseau : Northern Alliance for Sustainability

57. La Northern Alliance for Sustainability (ANPED) rassemble 100 ONG d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale et centrale, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Trente des membres d'ANPED sont eux-mêmes des réseaux, ce qui augmente bien le nombre d'organisations non gouvernementales et communautaires réellement associées à son action. Depuis six ans, ANPED entreprend de nombreuses activités dans le cadre de son programme d'action local en faveur du développement durable. La première priorité a été de relier au réseau les organisations non gouvernementales et communautaires actives localement pour échanges de compétences, de connaissances et de données d'expérience de façon qu'elles puissent agir au mieux pour le développement durable avec la participation du public et de la collectivité. De nouveaux sujets sont ajoutés avec l'aide d'experts extérieurs lorsque c'est possible. Ainsi, un réseau solide de groupes locaux actifs s'est créé dans la région de l'ANPED, grâce auquel on dispose de compétences aptes à aider le développement durable des collectivités.

3. Global Action Plan for the Earth

58. Dans Action 21, il est dit que, pour qu'il y ait développement durable, il faut l'initiative des collectivités. À cet égard, on peut citer le Programme « EcoTeam », élaboré par l'organisation Global Action Plan for the Earth (GAP). Mis au point par une équipe internationale de sociologues et de consultants, ce programme donne à la population non seulement des directives de vie saine mais également une structure d'appui pour la mise quotidienne en pratique. Chaque EcoTeam ou équipe écologique compte de six à huit membres (la plupart du temps des habitants d'un même quartier), qui cherchent les moyens de consommer chez eux moins d'énergie, de combustibles, d'eau et d'autres matières, avec l'aide d'un animateur, d'un manuel et des avis formulés par d'autres. Dans tous les 18 pays du Nord, dont ceux d'Europe centrale et orientale, où des variantes de ce programme sont appliquées, les équipes ont pu réduire sans peine de 5 à 30 % l'utilisation de l'énergie et du même coup diminuer le montant des factures énergétiques et améliorer les relations de voisinage. On estime que 50 000 habitants de ces 18 pays participent au programme. Par la suite, des membres des EcoTeam ont pris part à d'autres initiatives locales de développement durable, telles que les groupes de travail d'Action 21 locale, les services de covoiturage, les échanges entre villes jumelées, les associations d'échange locales et les campagnes de promotion des produits régionaux et d'information sur leurs points de vente.

59. Mais, malgré son efficacité et son originalité, l'organisation GAP mondiale a dû lutter âprement pour sa survie. Les gouvernements, les services publics et les autres donateurs se méfient de ce genre d'initiatives à causes multiples et axées sur l'individu. Par ailleurs, même s'il est plutôt aisé de recruter des volontaires pour ces travaux stimulants, dans la plupart des pays, la période durant laquelle la population a été prête à participer à ces activités structurées et écologiques a été assez courte (1992-1997). Toutefois, des applications neuves ne cessent d'être élaborées et appliquées, y compris des programmes pour écoles et collectivités.

4. Coalition internationale Habitat

60. La Coalition internationale Habitat oeuvre pour que partout soit reconnu, défendu et appliqué le droit de tous à un endroit sûr où vivre dans la paix et la dignité. Agissant en groupe de pression, elle défend les droits des sans-abri, des pauvres et des mal-logés. Elle cherche à sensibiliser le public aux problèmes des établissements humains et encourage les échanges d'informations et de solutions entre ses membres. Elle donne aux ONG la possibilité de formuler ensemble leurs stratégies en la matière et intervient en leur nom auprès des organisations internationales. Pour atteindre ses objectifs, la Coalition entend :

- a) Lancer des campagnes d'information, parfois avec le concours d'autres organisations non gouvernementales et communautaires et mouvements sociaux;
- b) Organiser des séminaires et des conférences;
- c) Publier des comptes rendus, des rapports, des bulletins et autres études et documents d'information;
- d) Mener des travaux de recherche et d'autres projets;
- e) Aider ses membres à former des réseaux et à échanger des informations avec d'autres ONG et mouvements sociaux;

- f) Employer tout autre moyen légal.

5. Sustainable Community Movement in Appalachia, États-Unis d'Amérique

61. Les mouvements populaires dans les zones rurales pauvres des Appalaches (États-Unis) tentent de surmonter un passé d'exploitation, de colonialisme et d'expropriation, dont :

- a) La décapitation des montagnes et l'automatisation massive dans les bassins houillers des Appalaches;
- b) La déforestation par l'industrie forestière, et la pollution de l'air par les centrales à charbon et les émissions des véhicules;
- c) L'exploitation à outrance des zones à haute altitude par le tourisme;
- d) L'abus des eaux de surface et souterraines, la pollution des eaux par les industries minière et pétrochimique et l'agriculture, et une réglementation insuffisante;
- e) L'usurpation des droits communaux par les grandes entreprises;
- f) La disparition des industries et la montée du chômage dans le sud des Appalaches.

62. Les stratégies nationales détournant d'immenses ressources des collectivités des Appalaches, le milieu naturel et la situation sociale ne cessent de se dégrader. Constituée en 2002, l'Appalachian Coalition for Just and Sustainable Communities vise à former des réseaux et à armer les collectivités par l'enseignement et la recherche. La Coalition envisage une Action 21 dans les Appalaches et ses membres tentent à cette fin d'inscrire leur action dans une optique mondiale.

63. Les collectivités en détresse cherchent à se développer par de nouveaux moyens, non pour des raisons esthétiques mais par nécessité. C'est là un trait commun à la population des Appalaches et à bien d'autres du monde entier. Le malheur des Appalaches montre que même les pays développés peuvent élaborer et appliquer des politiques qui vont à l'encontre du développement durable des collectivités.

6. Mise en oeuvre locale d'Action 21

64. Depuis 1992, environ 7 000 programmes Action 21 locale ont été lancés à travers le monde. Sachant que la plupart d'entre eux étaient contrôlés et gérés par les autorités locales, l'évaluation de leur application montre que ceux qui ont donné les meilleurs résultats sont ceux auxquels les collectivités locales ont pris une part active en l'élaborant et en l'exécutant eux-mêmes. Le mouvement local d'Action 21 a aussi montré qu'on peut rallier les collectivités au développement durable et les inciter, ainsi que les organes élus, à entreprendre ensemble des projets concrets visant à améliorer localement la qualité de la vie tout en visant des objectifs mondiaux. De nouveaux réseaux tels que la Campagne des villes européennes durables ont montré que souvent la réussite n'est pas due à la nature même du problème à résoudre mais plutôt à une gestion publique efficace et à la coopération entre les secteurs et les domaines. Ainsi, en Flandres, en Belgique, le Gouvernement accorde un financement supplémentaire aux autorités locales qui s'engagent à

mettre en oeuvre Action 21 locale. Il appuie également un réseau régional d'ONG qui aide et coordonne les activités de la société civile.

65. La ville de Nakuru (Kenya) a elle aussi réussi la mise en oeuvre d'une initiative d'Action 21 locale. Cinquième grande ville du pays par le rang, elle est située à la bordure du parc national de Nakuru. La mise en oeuvre d'Action 21 locale a permis à de nombreuses organisations, dont le Fonds mondial pour la nature et le Service de préservation de la nature du Kenya, de former de solides partenariats avec des groupes communautaires locaux, des entreprises, des ONG et des donateurs. Un plan de structure stratégique a été adopté pour la ville, l'objectif étant la préservation de l'environnement dans une optique à long terme et la satisfaction des besoins de la population. La coopération entre villes, en l'occurrence entre Nakuru et la ville belge de Louvain, fait également partie du processus.

IV. Analyse du rôle des gouvernements et d'autres grands groupes concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains

66. On analyse ici le rôle joué par les gouvernements et les huit grands groupes restants dans la mise en oeuvre des politiques et des projets liés à la gestion durable des ressources en eau, de l'assainissement et des établissements humains.

Les gouvernements

67. Les gouvernements ont résolument à coeur de promouvoir le développement durable et de lutter contre la pauvreté, comme en attestent leurs engagements internationaux et les nombreux plans directeurs nationaux. Cependant, il n'existe toujours pas de mécanisme viable pour traduire ces aspirations en actes, et la mise en oeuvre des mesures qui s'imposent sur le terrain s'éternise. La toute première chose à faire est d'établir des plans de gestion des ressources en eau d'ici à 2005, comme le demande le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, et d'allouer les ressources nécessaires à la réalisation des buts et objectifs convenus. Il est essentiel de préserver l'autonomie de la formulation des politiques, sans la compromettre par les règles de la libéralisation économique mondiale ou par les conditions imposées par les donateurs et organismes financiers multilatéraux.

68. Le contexte géopolitique profondément transformé après le 11 septembre, la fugacité de la paix, de la sécurité et de la stabilité, l'augmentation des dépenses militaires, l'adoption de mesures antiterroristes mettant en péril les droits de l'homme, la guerre interminable en Iraq, le borbier de la reconstruction, l'affaiblissement du multilatéralisme, l'iniquité du commerce international et des architectures financières sont autant de facteurs qui se conjuguent pour rendre encore plus difficiles à atteindre les objectifs de développement, notamment durable, convenus par la communauté internationale. Cela a d'inévitables répercussions sur le niveau de l'aide au développement nécessaire à la réalisation de ces objectifs.

Le commerce et l'industrie

69. Les ONG s'accordent à penser que le commerce et l'industrie ont le plus fort potentiel pour influencer la réalisation des buts et objectifs mondiaux concernant l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Or ils sont bien placés pour déjouer, voire saboter, les tentatives visant à atteindre ces objectifs. Il faut donc qu'ils puissent réaliser leur potentiel dans un cadre réglementé qui les oblige à rendre publiquement des comptes.

70. Pour les collectivités locales, les multinationales sont une source d'emplois, de technologies, de formation et de moyens financiers dans tous ces domaines. Dans certains cas, on sait qu'elles adoptent des normes d'environnement, de santé et de sécurité plus strictes. Elles sont également connues pour rapatrier les bénéfices, en privilégiant les gains à court terme et en décampant dès qu'elles pressentent une chute de leurs bénéfices. Elles aggravent aussi l'insécurité économique en s'éloignant des besoins réels des populations locales et en ne faisant pas preuve d'une transparence suffisante dans leurs transactions.

71. Les petites et moyennes entreprises (PME), qui engendrent le gros de l'activité économique locale, ont de meilleurs rapports et des liens plus étroits avec les collectivités. Le climat de l'investissement local est pour elles un enjeu. Elles devraient pouvoir exercer une plus grande influence sur les modes viables de consommation et de production au niveau local et recevoir une aide pour contribuer de manière plus concrète à réduire l'impact écologique.

72. Si tous les segments du commerce et de l'industrie, dont la comptabilité, l'investissement et la finance, sont prêts à accepter la nécessité de se conformer à un ensemble de règles et de normes gouvernementales ayant force de loi, cela permettra de définir et de préciser leurs priorités et leur rôle. La participation de la population et l'obligation de rendre des comptes sont des moyens très utiles d'exploiter au mieux ce potentiel.

Les syndicats

73. Les syndiqués peuvent grandement contribuer à améliorer la situation sociale des personnes travaillant dans le commerce et l'industrie. Dans bien des cas, ils ont l'expérience directe des questions de viabilité et peuvent faire des suggestions pratiques pour innover et améliorer les pratiques existantes, notamment dans le but d'économiser l'eau ou de réduire la pollution. Force fédératrice, les syndicats peuvent jouer un rôle important en apprenant à leurs membres à choisir une voie durable de développement qui améliorera la qualité de leur vie tout en préservant l'environnement pour les générations présentes et futures. L'engagement, avec cadre d'exécution, des syndicats de la Commission du développement durable pour promouvoir des modes de production et de consommation durables en est un bon exemple.

Les femmes

74. Les femmes sont le maillon essentiel de la chaîne du développement durable. Il a été prouvé à maintes reprises que toute activité locale sans leur participation autonome est vouée à l'échec. Or, en matière de développement durable, aucune question ne les concerne plus que celles de l'eau et de l'assainissement. Et pourtant, dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont tenues à l'écart des décisions prises sur ces questions.

75. La démarche antisexiste vient à peine d'entrer dans le vocabulaire mondial. Beaucoup reste à faire pour qu'elle fasse partie intégrante des processus d'analyse et des mesures concrètes. Ce n'est que lorsque l'on reconnaîtra que les femmes jouent un rôle important dans la préservation des écosystèmes que les efforts visant à améliorer la fourniture des services à tous les niveaux porteront leurs fruits.

Les jeunes

76. Dire que l'avenir appartient aux jeunes n'est pas qu'un cliché. Ce dont ils hériteront des politiques mises en oeuvre aujourd'hui déterminera leur vie future et leur bien-être. On tente progressivement d'inciter les mouvements de jeunes à agir et à prendre davantage les devants pour planifier la mise en valeur durable des ressources locales. Il faut, par des programmes de sensibilisation, les rendre plus conscients de leur pouvoir et leur donner plus de possibilités de participer aux processus de développement durable.

Les agriculteurs

77. Premiers fournisseurs d'aliments et de matières premières destinées à la production, les agriculteurs jouent indéniablement un rôle essentiel en termes de sécurité alimentaire, de souveraineté alimentaire et de santé publique. De l'eau dépendent leurs moyens de subsistance et ils ont tout intérêt à garantir la continuité de son approvisionnement. Ils ont la clef de l'utilisation durable de l'eau et doivent jalousement garder les ressources en eau douce. À cette fin, ils ont besoin du maximum d'appuis, surtout au niveau local. Or les petits exploitants et les agriculteurs traditionnels sont tenus à l'écart des décisions sur le choix des technologies, des semences et des pratiques. Ils sont victimes de systèmes et pratiques agricoles (défendues depuis des dizaines d'années par l'industrie agroalimentaire, les institutions multilatérales et les gouvernements) extractifs, qui utilisent beaucoup de produits chimiques, polluent les eaux et les sols, et nuisent à la biodiversité. Certains agriculteurs ont organisé une action collective et ont commencé à travailler avec d'autres groupes de la société civile, mais beaucoup reste à faire pour que leurs voix soient entendues et écoutées.

Les populations autochtones

78. Bien que l'ONU se soit récemment penchée sur les soucis des populations autochtones, il est évident qu'un long chemin reste à parcourir pour protéger leurs droits sur leurs terres, leurs ressources et leur savoir afin de pouvoir préserver leurs moyens de subsistance. Les gouvernements et la communauté scientifique doivent mieux reconnaître les droits des populations autochtones sur les ressources en eau et la valeur de leur savoir dont les fondements scientifiques et technologiques peuvent être mis à profit pour le bien de toutes les collectivités (par exemple, systèmes d'alerte rapide pour la prévention des catastrophes naturelles comme les inondations au Mozambique où les habitants avaient leurs propres renseignements).

Les scientifiques

79. Pour la communauté scientifique, combler le large fossé qui la sépare de la communauté mondiale au sens large pour traduire et transmettre les données d'actualité est sans doute le principal problème. Les études abondent sur l'urbanisme, le logement durable, la fourniture durable des services publics, etc. La

communauté scientifique en général, et les universités en particulier, ont le devoir d'informer, de partager et d'aider à démythifier leurs disciplines respectives en aidant les intéressés à passer des paroles aux actes vers une société durable. Elles doivent coopérer de plus près avec les organisations communautaires et aider à trouver des moyens simples de faire du développement durable une réalité pour tous. Par ailleurs, elles doivent être conscientes des lacunes du savoir scientifique et prôner la prudence dans l'exploitation et la gestion des ressources.

Les autorités locales

80. Les autorités locales jouent un rôle central évident dans la cohésion de la communauté, la planification locale et le développement durable. Il est établi que, dans de nombreuses régions du monde, elles sont responsables en dernier ressort de la gestion de l'eau, de l'assainissement et même des systèmes de logement. Elles méritent donc d'être mieux appuyées et de voir leur rôle au sein des structures nationales mieux défini. Pour pouvoir mener à bien leur tâche, elles doivent également disposer des outils et des ressources nécessaires et avoir accès aux informations détenues par tous les intéressés.

81. Si les autorités locales sont nombreuses à avoir accompli un excellent travail pour promouvoir la viabilité et y sensibiliser la population, beaucoup d'autres ne veulent pas entendre parler de la participation du public et ne fournissent pas d'informations aux citoyens concernés. Lorsque les conditions sont réunies, les autorités locales sont bien placées pour unir divers secteurs de la société pour l'adoption et la mise en oeuvre de priorités communes, tout en s'assurant de la cohérence des politiques et en adoptant une approche globale destinée à créer une communauté locale durable. En somme, les autorités locales doivent donner des pouvoirs à leurs mandants, tout en recevant elles-mêmes dans ce processus.

V. Conclusions

82. Les politiques relatives à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains ont des répercussions sur chaque domaine d'intérêt public. C'est pourquoi elles doivent être envisagées de manière globale et exhaustive. Quelle que soit la solution retenue, il faut que le public puisse constamment exercer sa vigilance si l'on veut que les mesures adoptées soient efficaces et servent les intérêts de la majorité de l'humanité. Approvisionner en eau potable n'est pas qu'un problème technique mais bien social qui recouvre une vaste gamme de questions : le droit de propriété, les droits des populations locales et les problèmes de gestion, le gaspillage de l'eau, la responsabilité financière des réparations et de l'entretien des infrastructures existantes, la corruption, l'irresponsabilité, le choix des options, le montant des ressources allouées, etc.

83. Créer des établissements humains durables suppose une tactique intersectorielle (reposant sur les trois piliers du développement durable), de création de sociétés viables, en corrigeant les problèmes d'environnement et les injustices sociales (et sexistes) et en mettant en place des modes de production et de consommation durables, tout en garantissant le progrès socioéconomique et le développement. La participation du public (quatrième pilier du développement durable) est essentielle dans ce processus. Tout cela doit se faire en répondant aux besoins élémentaires des individus.

84. De nombreux exemples réussis de projets de développement durable liés à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains sont conçus et menés à bien par des organisations communautaires et des ONG. Pourtant, il est rare que celles-ci participent à l'élaboration des politiques nationales et encore moins internationales. Il faut prendre des initiatives pour inverser les tendances actuelles et ne plus exclure des groupes au rôle crucial dans la création de sociétés viables et la formulation de politiques intégrées de l'eau.

85. La mondialisation actuelle a aggravé l'insécurité économique des plus démunis. Le manque de structures de participation et l'irresponsabilité gênent les collectivités locales pour garantir la viabilité de l'environnement et de la société.

86. Les établissements humains sont des entités complexes. Toute stratégie de viabilité doit faire appel à différentes disciplines et différents secteurs. De même que tout praticien doit comprendre ceux qui travaillent autour de lui, les gouvernements doivent faire en sorte que les projets de développement durable soient repris par l'ensemble des secteurs et contribuent à la réalisation des objectifs internationaux tout en satisfaisant les besoins des plus pauvres.

87. Une préoccupation majeure est la protection et la conservation des zones de captage de l'eau et la réfection de celles qui ont été détériorées ou détruites, telles que les terres humides. La déforestation et la détérioration des zones de captage de l'eau se poursuivent sans contrôle adéquat. Le respect de l'écosystème devrait être intégré aux politiques de gestion des ressources en eau à tous les niveaux.

88. Les normes relatives aux droits de l'homme ont un rôle clef à jouer dans la mise en valeur durable de l'eau. À l'ONU, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels fournit un cadre d'action fondé sur la responsabilité juridique, et devrait être reconnu par la Commission du développement durable comme un moyen de protéger le droit à l'eau pour tous. Les dispositions de ce pacte devraient être reprises dans les politiques futures de gestion de l'eau, dont les plans nationaux de gestion des ressources en eau qui seront mis en place d'ici à 2005.

89. Il faudrait que le rôle vital des ressources en eau en milieu rural et urbain soit apprécié à sa juste valeur, car elles sont essentielles pour réduire la vulnérabilité de certains groupes par la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le mieux-être.

90. Il faudrait renforcer la coordination et la coopération pour mobiliser des ressources tant internes qu'externes, et les utiliser sagement, et pour redoubler d'efforts afin d'allouer des budgets plus importants à la gestion des ressources en eau, des moyens d'assainissement et des établissements humains. Les engagements, notamment financiers, doivent être tenus. Il faut entièrement revoir le type et la nature des règles conditionnelles, qui ne doivent pas être imposées. La communauté des donateurs doit moins se fier aux schémas classiques pour les ressources en eau et accorder plus d'attention aux options de la gestion de l'eau et de fourniture de services à petite échelle, à imiter en plus grand.

91. Il est urgent et nécessaire de proposer des approches novatrices pour impliquer le secteur privé. Les méfaits de la privatisation et de la surexploitation des ressources appellent des réglementations strictes, fermement imposées. Cette initiative aidera à préserver et à améliorer l'environnement rural et urbain et à promouvoir le civisme des entreprises et l'adoption de bonnes pratiques par le secteur privé.

